

Image not found or type unknown



Maison achetée en indivis par couple en concubinage

Par **wild weybrecht**, le **13/04/2012** à **16:04**

Bonjour, rnrnMa fille a acheté une maison en indivis, atteint d'une spondylarthrite ankylosante, son compagnon assume depuis 20 ans toutes les charges et impôts, etc. En cas de séparation ma fille, aura-t-elle droit à récupérer son rncapital investi ?

Par **Tisuisse**, le **13/04/2012** à **17:49**

Bonjour, rnrnEn cas de séparation, il lui faudra demander au juge de sortir de l'indivision. Si son compagnon veut garder la maison, il devra la faire estimer et verser à votre fille le % d'indivision qui figure sur le contrat notarié. Si son compagnon refuse, le juge prononcera la vente de la maison et chacun récupèrera son % dans cette indivision.